



VILLE D'AIRE SUR L'ADOUR

Hôtel de Ville - 40800 AIRE SUR L'ADOUR - Landes -

Tél. : 05.58.71.47.00 - Fax : 05.58.71.84.49

Courriel : mairie@aire-sur-adour.fr - Internet : <http://www.aire-sur-adour.fr>

REPUBLIQUE
FRANCAISE
DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE
DU JEUDI 13 AVRIL 2023

OBJET : Budget primitif 2023 - Budget principal
Délibération n° 2023-035

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE JEUDI TREIZE AVRIL A DIX NEUF HEURES TRENTE,
Le Conseil Municipal de la Commune d'Aire sur l'Adour, légalement convoqué en date du jeudi 6 avril 2023, s'est assemblé, en l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Xavier LAGRAVE, Maire.

PRESENTS : Mmes et MM. Xavier LAGRAVE, Marie ASSIBAT, Claude POMIES, Corinne LAFFITTAU, Vincent BARRAILH LAFARGUE, Chrystelle BARON, Philippe PELLARINI, Danielle BARRAUD, DIDIER MARTIN, Nathalie DARRIEUMERLOU, Thierry BOURREC, Danièle CASTAING, Jean-Pierre CAUDY, Evelyne PISSOAT, Jérémy MARTI, Florence GACHIE, Yves Jean CAZABAN, Paulette SAINT-GERMAIN.

PROCURATIONS : Mme Isabelle MÉCHIN A MME Corinne LAFFITTAU, M. Jean-Claude SOUC A MME MARIE ASSIBAT, M. Bernard MALHERBE A MME Danielle BARRAUD, M. Philippe BOP A M. Claude POMIES, M. JOËLLE RICHARD A M. Xavier LAGRAVE, M. André EVRARD A M. Jean-Pierre CAUDY, M. Alexandre MARTIN A MME Florence GACHIE, Mme Isabelle MAUMUS A M. Jérémy MARTI, M. Jean-Pierre TRABESSE A MME Paulette SAINT-GERMAIN.

EXCUSEES : Mme Sonia DUBOSC, Mme Sandrine SATABIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie ASSIBAT.

<p>Conseillers Municipaux en exercice : 29 Conseillers Municipaux présents : 18 Conseillers Municipaux ayant donné procuration : 9 Conseillers Municipaux excusés : 2</p>

M. le Maire présente, en détail, à l'Assemblée le projet de Budget principal de la commune pour l'exercice 2023 qui s'équilibre, en dépenses et en recettes, à la somme globale de **12.339.500,88 euros**.

Pour ce projet de Budget principal 2023, la section de fonctionnement s'équilibre ainsi, en dépenses et en recettes, à **6.476.527,00 euros** et la section d'investissement s'équilibre, en dépenses et en recettes, à **5.862.973,88 euros**.

M. le Maire, après avoir présenté et commenté précisément ces documents budgétaires, invite donc l'Assemblée à se prononcer sur ce projet de Budget primitif 2023 de la commune (Budget principal).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,



Vu le Compte Administratif pour l'exercice 2022 (Budget principal),
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 mars 2023 portant approbation du Compte Administratif 2022 (Budget principal),
Vu le Compte de Gestion pour l'exercice 2022 (Budget principal),
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 mars 2023 portant approbation du Compte de Gestion 2022 (Budget principal),
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 mars 2023 portant approbation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2023,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 13 avril 2023 portant affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 (Budget principal),
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 13 avril 2023 fixant les taux d'imposition 2023 des contributions directes locales,
Vu le projet de Budget principal pour l'exercice 2023,
Vu le rapport présenté par M. le Maire,

Après en avoir délibéré et par 20 voix pour et 7 contre (*M. Jérémy MARTI, Mme Florence GACHIE, M. Yves Jean CAZABAN, Mme Paulette SAINT-GERMAIN, M. Alexandre MARTIN, Mme Isabelle MAUMUS, M. Jean-Pierre TRABESSE*), le Conseil Municipal adopte le projet de budget principal de la commune pour l'exercice 2023 tel que présenté par M. le Maire et arrête les dépenses de la section de fonctionnement à **6.476.527,00 euros** et les recettes de la section de fonctionnement à **6.476.527,00 euros**.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le projet de budget principal de la commune pour l'exercice 2023 tel que présenté par M. le Maire et arrête les dépenses de la section d'investissement à **5.862.973,88 euros** et les recettes de la section d'investissement à **5.862.973,88 euros**.

Le Budget principal de la commune pour l'exercice 2023 s'équilibre donc, en dépenses et en recettes, à la somme globale de **12.339.500,88 euros**.

Après en avoir délibéré et par 20 voix pour et 7 contre (*M. Jérémy MARTI, Mme Florence GACHIE, M. Yves Jean CAZABAN, Mme Paulette SAINT-GERMAIN, M. Alexandre MARTIN, Mme Isabelle MAUMUS, M. Jean-Pierre TRABESSE*), M. le Maire est autorisé à prendre toutes les décisions et à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

A Aire sur l'Adour, le 14 avril 2023

Le Maire,



Xavier LAGRAVE
Xavier LAGRAVE

Le Maire certifie que :

- l'acte a été télétransmis électroniquement le :
- l'acte est devenu exécutoire le :
- l'acte a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040-214000010-